



Ar3 – Direction Réglementation et Gestion de l'Espace Public
MR/CG

/2026 R.A.

INTERDICTION PROVISOIRE DE CIRCULATION PIÉTONNE
8 place Eugène Pelletan

000260

PUBLIÉ LE 13 FEV. 2026

ARRÊTÉ

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2211-1 portant dispositions générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 L 2212-2 et L 2212-5 portant sur la police municipale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 portant sur la police de la circulation et du stationnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2214-3 portant sur les dispositions applicables dans les Communes où la police d'état est instituée,

VU la demande en date du 6 février 2026 formulée par la SAS LE LONGCHAMP concernant des l'organisation de la journée BODEGA,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publics,

ARRÈTE

ARTICLE 1 – Afin de permettre l'organisation de la journée BODEGA, la circulation des piétons est provisoirement interdite (sauf invités) sur la terrasse du Longchamp au droit du 8 place Pelletan, avec déviation de ceux ci :

**Le samedi 21 mars 2026
de 11h00 à 23h00**

ARTICLE 2 – Déviation des piétons par un cheminement sécurisé mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 3 - Le pétitionnaire doit acquitter une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024.

Elle est de 30€ la demie journée

ARTICLE 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille pendant un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5 - Le Directeur Général des Services et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A SALON, le

12 FEV. 2026

P/Le Maire
Par délégation Michel ROUX
Premier Adjoint au Maire
Vice-Président de la Métropole